

Entretien avec Germán Solinís

Un jour de mars 2011, je participais à une journée d'hommage à Monsieur Amadou Mahtar M'Bow. Mon ami Germán Solinís, spécialiste de programme au Secteur des Sciences sociales et humaines de l'UNESCO était dans la salle lorsque j'ai rappelé l'extraordinaire attitude de l'ancien Directeur général lors de « l'affaire Dumitrescu ». Par la suite, il me demanda pourquoi je ne racontais pas l'ensemble de l'histoire. Me voyant un peu hésitant, il m'assura que cette histoire pourrait intéresser d'abord l'Histoire, et ensuite, beaucoup de monde. Il a tellement insisté par la suite, que je me suis mis à concevoir ce livre en collaboration avec lui. Au fur et à mesure que j'avais dans l'écriture, il m'encourageait, et c'est ainsi que ce livre fut écrit, avec la collaboration de mon épouse et de ma fille, ainsi que de notre amie Chantal Fouquet-Cauchois. Sur la base de nos discussions préparatoires et au fur et à mesure de la lecture du manuscrit, Germán a noté quelques questions auxquelles il me demanda de répondre une fois le livre terminé. Voici le résultat de notre entretien.

Germán Solinís – Cette période fondamentale de ton histoire et de l'histoire de certains pays est extraordinaire. Tu es un scientifique, polytechnicien, mais tu as eu une sensibilité humaniste et une dignité politique, au premier sens du terme. Pourquoi as-tu attendu si longtemps avant de raconter et de décrire ce qui vous est arrivé ? N'as-tu pas manqué à ton devoir d'information pour ceux qui ignorent les contradictions de ce monde ?

Sorin Dumitrescu – Bien sûr, je regrette d'avoir trop retardé cette publication. En tout cas, en tant que fonctionnaire international,

il ne m'était pas possible de le faire tant que la Roumanie était officiellement représentée devant les instances internationales par le régime de Ceaușescu. Il fallait aussi que les archives de l'UNESCO concernant les séances privées du Conseil exécutif soient ouvertes à la consultation, et que les archives de la Securitate soient aussi accessibles au public. À partir de 1990, j'ai publié certains témoignages dans *Le Courrier de l'UNESCO*, dans *Lien*, le bulletin de l'Association des anciens fonctionnaires (AAFU), et dans les actes des colloques organisés par l'UNESCO ou l'AAFU⁴²⁷. Mais, je dois reconnaître que, sans tes encouragements, je ne serais pas allé plus loin. De plus, comme tu as pu le remarquer, car tu as été le témoin privilégié de l'écriture de ce livre, il n'est pas facile de se remémorer les périodes douloureuses de sa vie. Ma femme, ma fille et moi avons été bouleversés de refaire défiler « le film » dans nos mémoires. Toutes les injustices, toutes les trahisons, toutes les douleurs réapparaissent... Maintenant que c'est fini, je suis content d'avoir pu témoigner et je te remercie de ton soutien constant.

G. S. – Reprenons quelques éléments clé du processus, qui m'intéressent particulièrement. Tout d'abord, ce qui relève de la « famille des Nations Unies ». Il me semble que peu de cas similaires au tien se sont produits dans d'autres organisations du système, et que ce fut tout d'abord un affront au statut de fonctionnaire international. Faut-il s'étonner qu'aucun chef de secrétariat n'ait fermement condamné « l'affaire Dumitrescu » ?

S. D. – Il y a bien eu des cas, mais ils ne sont pas connus, car on n'a pas fait de publicité autour d'eux. En effet, les chefs des Secrétariats des organisations du système des Nations Unies, y compris le Secrétaire général de l'ONU, voulaient se débarrasser de tout conflit de ce type afin de s'assurer de bonnes relations avec les États membres. De plus, certains avaient eux-mêmes accepté des ingérences des États membres dans leurs affaires, et ils ne voulaient pas que ce genre de débats puisse rappeler leurs propres faiblesses. Des cas similaires s'étaient produits dans d'autres organisations du système

⁴²⁷ Sorin DUMITRESCU, « Otage de la Securitate », *Le Courrier de l'UNESCO*, juin 1990, p. 45 – 50 ; « L'Affaire Sorin Dumitrescu racontée par lui-même », 60 ans d'histoire de l'UNESCO, UNESCO, 2005, p. 493-499 ; « Être roumain à l'UNESCO dans les années 60 et 70 », *Lien*, n°84, avril-juin 2003 ; « Contribution », Amadou Mahtar M'Bow. Témoignages et souvenirs. Reflections and Recollections, UNESCO/AAFU, 2012, p. 203 – 206.

des Nations Unies, mais les chefs des Secrétariat respectifs avaient préféré garder le silence. C'est pourquoi les autorités roumaines n'avaient pris aucune précaution dans mon cas, étant convaincues que Monsieur M'Bow accepterait aisément ma « démission ». Quant aux autres chefs d'agences du système des Nations Unies, au moment où je suis rentré à Paris, ils commençaient à peine à être officiellement informés du cas. Ils n'eurent pas le temps de se manifester publiquement à ce sujet.

G.S. – Certains chefs d'agences des Nations Unies aiment à dire qu'ils sont davantage au service des États membres de leurs organisations qu'au service des gouvernements en place à un moment donné. Que penses-tu de cette nuance? Est-elle réelle? Est-elle possible?

S.D. – La distinction entre les États membres et leur gouvernement est correcte, mais en pratique la nuance n'est pas évidente. Durant le conflit résultant de la violation par le gouvernement roumain de mes privilèges en tant que fonctionnaire international, personne n'a remis en question la légitimité des autorités roumaines. Par contre, les relations entre la Roumanie et l'UNESCO ne pouvaient être considérées comme « normales », tant que les autorités nationales refusaient d'assumer leurs obligations internationales. Dire qu'à l'époque l'UNESCO était au service de la Roumanie en tant qu'État membre n'a pas beaucoup de sens. D'autre part, après la chute du dictateur Ceaușescu, le Secrétariat de l'UNESCO fit plus que ce qui était « normal » pour aider la Roumanie à reprendre sa place au sein de la coopération internationale.

G.S. – Pourrais-tu parler un peu de tes rapports avec les Directeurs généraux?

S.D. – J'ai eu la chance d'avoir de très bons rapports avec les trois Directeurs généraux sous lesquels j'ai servi. Ils avaient des personnalités très différentes, chacun avec ses propres qualités. Chacun de ces trois Directeurs généraux, à sa façon, a marqué l'histoire de l'UNESCO. Je raconte dans le livre comment j'ai rencontré René Maheu, mon estime pour lui, ainsi que le soutien qu'il m'a accordé pour le développement du programme dont j'étais responsable. Chacun à son tour, lors de sa prise de fonctions, suscita beaucoup d'espoir au sein du Secrétariat. J'étais parmi ceux qui s'étaient en-

gagés à mettre en œuvre leurs idées. Je raconte aussi comment René Maheu m'avait choisi pour diriger l'Office d'hydrologie qu'il venait de créer. Je lui dois donc le début de ma carrière à l'UNESCO en 1969. Deux ans plus tard, quand les autorités roumaines, mécontentes du fait que je ne rendais pas les services demandés par la Securitate, m'informèrent qu'elles n'étaient plus d'accord avec le prolongement de mon contrat, ce fut de nouveau René Maheu qui intervint auprès du Premier Ministre de la Roumanie pour obtenir que je reste à l'UNESCO⁴²⁸. René Maheu m'a constamment accordé son soutien pour la mise en œuvre de la DHI et pour la préparation d'un programme à long terme dans le domaine des ressources en eau (le Programme hydrologique international). Dans les années où j'ai travaillé sous ses ordres, René Maheu était au sommet de sa gloire et je pus mesurer le prestige dont il jouissait au sein du Secrétariat de l'UNESCO et du système des Nations Unies. Quand Monsieur M'Bow lui a succédé en 1974, je fus parmi ceux qui ont compris à quel point la nomination d'un Directeur général originaire d'Afrique était importante pour renforcer l'engagement de l'Organisation envers le tiers-monde. J'ai essayé de faire de même dans le cadre de mes propres responsabilités. À partir de 1978, mes relations avec M. M'Bow étaient dominées par la reconnaissance que je lui portais de s'être à ce point engagé afin de me permettre de retrouver la liberté. À la fin de ma carrière à l'UNESCO, j'ai travaillé sous la direction de M. Federico Mayor, que j'avais accueilli avec beaucoup d'enthousiasme. J'ai travaillé sous ses ordres dans une parfaite harmonie et je n'oublierai jamais ce que je lui dois...

G.S. – On va revenir sur tes relations avec M. Mayor...

S.D. – D'accord, mais je dois dire que mes sentiments envers les trois Directeurs généraux que j'ai servis sont très forts et expriment mon admiration, mes émotions et ma gratitude. J'ai eu l'occasion de m'exprimer publiquement à leur sujet et mes propos ont été publiés par l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU).

G.S.–Revenons au « cas Dumitrescu ». Après avoir envoyé une fausse lettre de démission, tu as fait l'impossible pour avertir le Directeur général

⁴²⁸ En réalité, ni l'Organisation, ni moi n'avions besoin de cet accord, mais à l'époque, je ne voulais pas entrer en conflit avec les autorités de mon pays.

de tes réelles intentions. M. M'Bow aurait pu donner suite à la lettre. Quand as-tu acquis la conviction qu'il te défendrait jusqu'au bout ?

S.D. – Le 18 juin 1976, ayant donné ma lettre de « démission » au Vice-ministre des Affaires étrangères pour qu'elle soit présentée deux jours plus tard au Directeur général, j'espérais que ce dernier lise entre les lignes et qu'il comprenne qu'une lettre de ce genre ne pouvait que m'avoir été imposée par les autorités roumaines. Toutefois, je ne pouvais pas être sûr de sa réaction. Comme je l'ai mentionné, je pris le risque, deux semaines plus tard, de téléphoner à l'UNESCO. Ce que m'a dit John Fobes à cette occasion m'a beaucoup réconforté. Mais, ce n'est qu'après avoir rencontré Thomas Keller, le 14 juillet 1976 et, surtout, après avoir écouté l'intervention de M. M'Bow au Conseil exécutif de l'automne 1976, que je compris que rien au monde ne le ferait changer d'avis.

G.S. – Comment fut accueillie la fermeté de son attitude au sein du personnel de l'UNESCO ?

S.D. – Lors de la réunion organisée par l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU) en 2011 en hommage à Monsieur M'Bow, mon collègue et très cher ami, Thomas Keller, mentionna⁴²⁹ la fierté du personnel de l'UNESCO pour la façon exemplaire dont le Directeur général avait défendu l'indépendance de la fonction publique internationale lors de « l'affaire Dumitrescu ». Je dois dire que l'attitude de Monsieur M'Bow avait suscité l'admiration unanime des fonctionnaires travaillant dans d'autres organisations du système des Nations Unies, comme cela fut exprimé plus d'une fois par les représentants de la FICSA. Je peux témoigner aussi du fait que, peu de temps après avoir repris mes fonctions à l'UNESCO, j'ai participé à une réunion du Sous-comité pour l'eau dans le cadre de l'ancien *Comité administratif de coordination*⁴³⁰ (ACC). Mes collègues ont alors manifesté bien sûr

⁴²⁹ « C'est votre fermeté et votre défense sans faille de l'indépendance de la fonction publique internationale qui a fait céder le dictateur et a ainsi sauvé l'honneur non seulement de l'UNESCO, mais de tout le Système des Nations Unies. Nous, les fonctionnaires de l'UNESCO, étions tous très fiers de vous et de notre Organisation. » Thomas KELLER, contribution, Amadou Mahtar M'Bow, Témoignages et souvenirs. Reflections and Recollections, AAFU, 2012, p. 113.

⁴³⁰ Administrative Committee on Coordination

leur joie de me revoir, mais ils ont aussi exprimé leur estime pour le Directeur général de l'UNESCO. Ce fait est resté longtemps dans leur mémoire. En mars 1987, je participais, à Genève, à l'ouverture d'une conférence internationale en matière d'hydrologie, organisée conjointement par l'UNESCO et l'Organisation météorologique mondiale. Le secrétaire général de l'OMM avait offert un déjeuner en l'honneur de Monsieur M'Bow. Le directeur du Département d'hydrologie de l'OMM participait aussi à notre déjeuner. Vers la fin, Monsieur Godwin Obasi, qui était à ce moment-là secrétaire général de l'OMM, adressa au Directeur général de l'UNESCO quelques paroles de conjoncture. Tout de suite, mon homologue de l'OMM, mon regretté ami Jaromír Němec, prit la parole et dit à M. M'Bow : *« Monsieur le Directeur général, excusez mon intrusion, s'il vous plait, mais je voudrais profiter de cette occasion pour vous faire part de toute mon estime, ainsi que celle de mes collègues, pour la façon exemplaire dont vous avez agi dans le cas Dumitrescu. Le prestige des Nations Unies en a beaucoup gagné ».*

G.S. – Que penses-tu du soutien de l'Association du personnel (STA) et celui de la FICSA ? Ont-ils vraiment contribué à une issue favorable de l'affaire ?

S.D. – Sans conteste, le soutien de la STA a renforcé la position du Directeur général. Durant un de mes entretiens avec le colonel Vasile, celui-ci a qualifié le plan d'action de la STA de « diabolique ». Par ailleurs, la FICSA, ainsi que les diverses associations qui en faisaient partie, ont obligé le Secrétaire général des Nations Unies à accepter que l'affaire soit discutée au sein du Comité administratif de coordination (ACC) en avril 1978, ce qui a contribué à accélérer le dénouement.

G.S. – Comment as-tu rencontré Monsieur Federico Mayor ?

S.D. – J'ai rencontré Monsieur Mayor pour la première fois en 1978, quand il fut nommé Directeur général adjoint (DDG) de l'UNESCO. J'ai remarqué ses qualités intellectuelles et humaines, mais j'eus peu de contacts directs avec lui, car le Sous-Directeur général pour les Sciences, Abdoul Razzak Kaddoura, avait demandé à ses directeurs de ne répondre à aucune sollicitation de la part du DDG, avant qu'il ne soit personnellement au courant et n'ait ap-

prouvé la réponse. Après l'élection de M. Mayor comme Directeur général, en novembre 1987, je n'ai passé que trois ans sous sa direction, mais avant même sa prise de fonction, j'avais lu ses divers articles concernant la situation de l'UNESCO et j'étais prêt à promouvoir et soutenir ses positions. Je me souviens qu'après l'élection de Federico Mayor par la Conférence générale, nous nous sommes rencontrés lors d'un cocktail offert par la Délégation du Canada. Le hasard fit que j'arrivai presque en même temps que mon ADG, Abdoul Razzak Kaddoura. Celui-ci s'adressa à M. Mayor en lui disant : « *Dès demain, je vous adresserai une lettre de démission afin de vous permettre de disposer de mon poste* ». Je suis intervenu en disant que je ne pensais pas que c'était le moment d'en discuter et que, en ce qui me concernait, je voulais exprimer mon total soutien et ma disponibilité pour la mise en œuvre des réformes annoncées. Avec Monsieur Mayor, je me suis trouvé en totale résonnance concernant sa vision, son enthousiasme et, en général son style de travail. Je crois que lui aussi m'a fait confiance et a apprécié mon engagement pour la mise en œuvre de sa vision et de sa stratégie. En parlant de M. Federico Mayor, mon collègue Georges Kutukdjian⁴³¹ disait, dans l'hommage qu'il lui a rendu lors de son départ de l'UNESCO : « *son héritage est fait de vision, de conviction et d'enthousiasme.* » Je souscris totalement à cette remarque. Je dois ajouter que le geste généreux de m'aider à obtenir la nationalité française, alors que j'étais victime des intrigues de désinformation tissées par les agents des services spéciaux roumains, est resté dans mon cœur comme une forte lumière irradiant l'humanisme et la chaleur humaine.

G.S. – Tu as vécu la crise du retrait des États-Unis et du Royaume-Uni de l'UNESCO. Quelle est ton analyse de cet événement marquant dans la vie de l'Organisation ?

S.D. – Oui, en effet, j'ai déjà évoqué ce retrait. Il faut dire, d'abord, qu'il ne s'agissait pas de la première crise dans les relations entre les États-Unis et l'UNESCO. Ces relations se sont greffées, sans doute, sur un long débat historique entre « conservateurs » et « libéraux » sur l'engagement des États-Unis dans la coopération internationale. Ces relations sont analysées en détail dans les livres de mes anciens

⁴³¹ Georges KUTUKDJIAN, « Hommage au nom du personnel lors de la cérémonie en l'honneur de M. Federico Mayor », Lien, 71, p. 14 – 16.

collègues Bekri⁴³² et Archibald⁴³³, ainsi que dans celui de Preston, Jr, Herman et Schiller⁴³⁴. Ces ouvrages sont très riches en informations, que je ne peux résumer ici. Une première crise s'était produite durant les années 1952-1955. Cette période se caractérisait par les suites de la guerre de Corée et par l'influence dominante du mac-carthysme sur l'Administration américaine. Un des aspects de cette influence fut la pression exercée par les autorités des États-Unis sur le Secrétariat, afin qu'on mette fin au contrat de huit fonctionnaires unesquiens qui étaient suspectés d'*activités anti-américaines*⁴³⁵. La deuxième crise eut lieu en 1974, lors de l'adoption par la Conférence générale des sanctions contre Israël, au sujet des préjudices aux monuments islamiques causés par les fouilles archéologiques à Jérusalem. L'Administration américaine avait alors décidé de suspendre le paiement de la contribution financière des États-Unis envers l'UNESCO. René Maheu n'avait pas pu empêcher cette crise dont a hérité Amadou Mahtar M'Bow. La crise prit fin en 1977, à la suite des efforts déployés par M. M'Bow pour faire lever les sanctions et aussi, semble-t-il, grâce à l'intervention personnelle du Président Carter. Par ses dimensions et ses conséquences, la troisième crise (1982-1984), a largement dépassé les deux crises antérieures.

G.S. – Quelles sont les origines de cette troisième crise et comment s'explique ce rapport conflictuel dans le durcissement de l'attitude des États-Unis envers l'UNESCO?

S.D. – Un facteur ayant indiscutablement contribué à ce changement fut le regain de tension entre l'Est et l'Ouest, dû à la radicalisation de la position américaine dans les premières années de la présidence de Ronald Reagan et à l'immobilisme conservateur des leaders soviétiques avant l'arrivée au pouvoir de Gorbatchev (1985). Pourtant, le facteur décisif semble avoir été l'influence croissante, à l'intérieur des États-Unis, des organisations proches de la droite

⁴³² Chikh BEKRI, L'UNESCO: « Une entreprise erronée? », Paris, 1991.

⁴³³ Gail ARCHIBALD, Les États-Unis et l'UNESCO, 1944-1963. Les rêves peuvent-ils résister à la réalité des relations internationales?, Paris, 1993.

⁴³⁴ William PRESTON, Jr, Eduard S. HERMAN, Herbert I. SCHILLER, Hope and Folly, Minneapolis, 1989.

⁴³⁵ Julian BEHRSTOCK, The Eighth Case: Troubled Times at the United Nations, New York et Londres, 1987.

conservatrice qui militaient contre les activités multilatérales, en général, et contre les Nations Unies, en particulier. Un rôle important dans cette campagne fut joué par l'*Heritage Foundation* qui a publié en 1984 un livre enjoignant l'Administration américaine à quitter l'ONU et toutes les organisations du système des Nations Unies⁴³⁶. Certaines personnes semblent avoir joué un rôle prépondérant dans la préparation du retrait américain, comme, par exemple David Stockman, directeur de l'Office de gestion et budget. Celui-ci avait préconisé, dès 1980-1981, le départ des États-Unis ou, au moins, l'arrêt de leur contribution financière à l'UNESCO⁴³⁷. G.S. – On évoque souvent l'idée que la « politisation de l'UNESCO » aurait été à l'origine de la décision américaine...

S.D. – Oui, mais il faut souligner que le problème de la politisation de l'Organisation ne figurait pas parmi les raisons données par le Secrétaire d'État G. Shultz dans sa lettre du 28 décembre 1983. Shultz se réfère à « *des tendances dans la politique* (au sens d'orientation administrative), *l'orientation idéologique, le budget et la gestion* » qui auraient servi « *les visées politiques d'États membres* ». On doit reconnaître que « *visées politiques d'États membres* » et politisation de l'Organisation ne sont pas tout à fait la même chose. Par ailleurs, comme l'observe E. S. Herman⁴³⁸, le reproche fait à l'Organisation de servir les visées des États membres est en soi une absurdité, car la structure de l'UNESCO fut ainsi conçue pour assurer la domination des États membres sur les orientations de l'Organisation qui leur appartient.

G.S. – On reviendra sur cette importante question de la politisation de l'UNESCO, mais en attendant, comment situes-tu la nouvelle crise dans les rapports entre l'UNESCO et les États Unis, qui s'est produite en 2012? Est-elle similaire aux précédentes crises?

S.D.– Oui et non. Oui, dans le sens où un État membre d'une organisation internationale se croit autorisé à imposer à celle-ci certaines décisions correspondant à des préférences politiques nationales qui ne sont pas conformes aux décisions prises par les organes di-

⁴³⁶ A World without a UN. What Would Happen if the United Nations Shut Down, Washington, 1984.

⁴³⁷ PRESTON Jr., HERMAN, SCHILLER, op.cit., p. 154.

⁴³⁸ PRESTON Jr., HERMAN, SCHILLER, op. cit., p. 245.

recteurs de l'organisation en question selon le procédures normales découlant de la volonté de la majorité des États. Non, d'abord parce que les États-Unis ne se sont pas retirés de l'Organisation en 2012 et, surtout, parce qu'en 1984 la décision de leur retrait était le résultat d'un choix déterminé par les orientations politiques générales de l'Administration américaine de l'époque (Administration Reagan). De nos jours, il ne fait pas de doute que le Président Obama est personnellement favorable à un soutien américain aux programmes des organisations du système des Nations Unies. Pourtant, il fut obligé de respecter, la décision du Congrès de couper tout soutien financier à une organisation internationale ayant reconnu la Palestine comme État souverain. C'est cette décision qui est aberrante, car elle exprime une confusion entre la politique nationale et celle d'une organisation intergouvernementale qui est tenue à respecter les décisions de la communauté internationale. Par ailleurs, ce n'est pas la première fois que les organes législatifs des États-Unis entrent en conflit avec les engagements multilatéraux du pays. Un exemple éloquent fut la situation apparue au lendemain de la fin de la Première guerre mondiale. Le Président américain Woodrow Wilson fut un des principaux artisans de la création de la Société des nations (SDN). Paradoxalement, en 1920, le Sénat des États-Unis a bloqué l'adhésion du pays à la SDN.

G.S. – Maintenant, sur la « politisation de l'UNESCO », comme tu le sais, d'aucuns disent que s'agissant d'une organisation internationale, autrement dit, intergouvernementale, sa nature est forcément politique, dans le sens majeur du terme, c'est-à-dire de l'Administration de la question publique. Penses-tu que nous sommes face à un dilemme, s'agissant d'une organisation politique vouée aux questions des sciences, de culture et d'éducation, ou bien, s'agit-il de la nature même de notre Organisation ?

S.D. – Non, nous ne sommes pas face à un dilemme, car les activités d'une organisation intergouvernementale qui s'occupe d'éducation, des sciences et de la culture, impliquent forcément des questions d'ordre idéologique et politique. D'ailleurs, une très bonne analyse⁴³⁹ de la « politisation de l'UNESCO » fut faite par Chikh Bekri, ancien Sous-Directeur général de l'Organisation. Il y cite Jean Thomas, ancien Sous-Directeur général de l'UNESCO, qui écrivait en 1962 :

⁴³⁹ Chikh BEKRI, op. cit., p. 171 – 213.

« ceux qui prétendent que l'éducation, la science et la culture ne sont pas un domaine de la politique, quelle étrange illusion! (...) tous les États ont reconnu que, dans leur politique étrangère, la culture au sens le plus large du mot, l'activité intellectuelle et créatrice, avaient leur place au même titre que le commerce, l'industrie, l'agriculture et la communication (...) Comment peut-on dans ces conditions, se refuser à reconnaître que l'UNESCO est une organisation politique, non seulement en raison de sa structure intergouvernementale, mais par la nature même de son activité. » Par exemple, pour me référer à mon domaine, les sciences, je dois dire que l'UNESCO ne traite pas les questions d'un point de vue académique, mais en toute connaissance des sciences, l'Organisation étudie les moyens de les mettre au service du développement. C'est, par conséquent, une affaire « politique ». C'est, comme tu le sais, la même chose pour les autres domaines de compétence de l'UNESCO. Le comble est que les États-Unis, pays où les critiques de la « politisation » furent les plus acerbes, avaient proposé en 1952 un amendement à l'Acte constitutif (dont le principe fut approuvé deux ans plus tard par la Conférence générale), selon lequel les personnalités élues au Conseil exécutif seraient des représentants des États membres. Ceci fut un pas marquant vers la « politisation ». À la suite d'amendements ultérieurs, la Conférence générale n'élit plus des personnalités, mais des États membres.

G.S. – Tu avais une haute estime pour la fonction publique internationale (FPI), ce « corps de métier » unique, homogène et universel par les institutions qu'elle sert, leurs codes de conduite et leur spécificité. Qu'est-ce que la FPI signifie aujourd'hui pour toi, après « l'affaire » ?

S.D. – J'ai toujours considéré que la fonction publique internationale, telle qu'elle avait émergé de la création de la Société des Nations, était un élément essentiel du bon fonctionnement des organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales. L'efficacité de la FPI dépend de plusieurs facteurs : la qualité des fonctionnaires, l'importance que les chefs de Secrétariat lui attachent, l'acceptation par les États membres de son indépendance. Avant de commencer à travailler au Secrétariat de l'UNESCO, ayant pris connaissance des règles de conduite des fonctionnaires, je croyais que mes futurs collègues étaient tous des personnes d'une moralité irréprochable. Peu de temps après ma prise de fonctions, je fus très choqué en découvrant que le numéro

deux de ma division avait fait passer à mon insu un contrat avec une personne de l'extérieur (sa maîtresse), pour traduire en français un document, alors que je savais très bien qu'une secrétaire de la division avait déjà fait la version française. J'aurais dû demander que des sanctions soient prises contre lui, mais à ce moment-là, j'étais tellement écœuré, que j'ai préféré laisser à l'administration du Secteur des Sciences le soin de régler l'affaire. Ultérieurement, j'ai accepté l'évidence : les fonctionnaires internationaux ne sont ni meilleurs, ni pire que les fonctionnaires nationaux. Dans la grande majorité des cas, les fonctionnaires internationaux sont recrutés suite aux recommandations des autorités nationales, pour lesquelles la question de la capacité de ces personnes à s'adapter aux exigences de la FPI ne se pose même pas. Il est plus regrettable que les Secrétariats des organisations internationales, en règle générale, ne se préoccupent pas de la préparation de nouvelles recrues pour une carrière de fonctionnaire international. Lorsque je suis entré à l'UNESCO, l'administration organisait des stages de formation de deux à trois jours à l'intention des nouveaux venus. De mon point de vue, comme je l'ai déjà raconté dans ce livre, les réunions organisées pour la prestation orale du serment de loyauté abandonnées après le départ de M. Federico Mayor, étaient encore plus importantes. Quant aux États membres, ceux-ci ont, en règle générale, beaucoup de mal à considérer que leurs ressortissants qui travaillent au Secrétariat puissent jouir d'une réelle indépendance vis-à-vis des autorités nationales. Certains pays, en particulier les États communistes, n'hésitaient pas à contrôler et à influencer les activités de « leurs fonctionnaires ». Ainsi, tout le monde savait que les fonctionnaires de nationalité soviétique étaient convoqués très souvent à la Délégation permanente de l'URSS afin de recevoir des instructions. D'autres pays demandaient à leurs nationaux des services incompatibles avec leurs statuts. Ainsi, Raymond Johnson⁴⁴⁰, ancien fonctionnaire au Bureau du personnel (ressources humaines) a raconté dans un article publié dans le bulletin de l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO comment le Délégué permanent des États-Unis lui avait demandé de fournir le dossier personnel d'un candidat soviétique. Raymond Johnson, fonctionnaire de l'Organisation depuis peu de temps, avait accepté de faire ce qu'on lui demandait. Il disait dans l'article en question : « *Evidemment, j'aurais dû refuser. C'était*

⁴⁴⁰ Raymond JOHNSON, « Être Américain à l'UNESCO dans les années soixante », Lien, n°80, p. 22-23.

une 'infraction' intolérable, voir une trahison, qui eût pu me coûter mon travail. Mais je n'avais pas tellement le choix, du moins je le pensais. »

G.S. – En effet, en lisant ton tapuscrit, je fus dégoûté par tous ces fonctionnaires internationaux qui étaient des collaborateurs, des informateurs des délégations permanentes, voire des agents infiltrés. Or, il semble que les agents existent toujours et partout, comme élément diplomatique nécessaire. Que penses-tu de la compatibilité des intérêts nationaux avec les règles de la fonction publique internationale ?

S.D. – Les cas les plus flagrants d'incompatibilité avec les obligations découlant de la qualité de fonctionnaire international se trouvaient parmi les ressortissants des pays communistes, car ceux-ci étaient le plus souvent soit des agents professionnels des services secrets, soit a minima des personnes ayant souscrit un engagement de collaboration avec ces services. Toutes les candidatures pour des postes vacants au Secrétariat des organisations internationales devaient passer par le philtre des services de renseignements. J'ai expliqué comment je fus un cas particulier, du fait que ma candidature avait été suggérée par René Maheu. Mais, la réalité est que, indépendamment de leurs orientation politique, les différents gouvernements s'accommodaient mal du caractère strictement international des responsabilités des membres du personnel. Pour répondre à ta question, je devrais écrire un autre livre. Ceux qui ont déjà écrit à ce sujet ont des visions diverses. Certains sont très désabusés et ne semblent pas croire dans les véritables valeurs de la fonction publique internationale⁴⁴¹. Moi, je suis du côté de ceux qui croient à l'honnêteté des fonctionnaires internationaux, car j'en ai été un. Plus encore, je crois que malgré cette époque de crise, ces drôles de personnages existent encore.

G.S. – Il me semble que la fonction publique internationale est, de nos jours, confrontée à l'énorme nécessité d'honnêteté dans l'agissement des professionnels exerçant avec responsabilité et expertise leur métier, d'une part, et d'autre part, à une réelle possibilité d'épanouissement au sein d'institutions gérées par un libéralisme managérial. Qu'en penses-tu ?

S.D. – Les tendances actuelles, dans de nombreux pays, de réduire le rôle de l'État et de privatiser certains domaines d'activités affai-

⁴⁴¹ Yves COURRIER, L'UNESCO sans peine, Paris, 2005.

blissent la fonction publique au niveau national et, par conséquent, affaiblissent aussi la fonction publique internationale. En effet, les États membres et les Secrétariats sont de moins en moins exigeants sur le recrutement des fonctionnaires internationaux et sur leur conduite. Les Chefs des Secrétariats devraient se préoccuper d'avantage de la façon dont les nouvelles recrues, tout comme les anciens membres du personnel, perçoivent leurs responsabilités envers l'organisation à laquelle ils appartiennent, ainsi qu'envers la communauté internationale.

G.S. – Revenons au sujet de la Roumanie communiste. La Securitate imitait-elle les autres appareils de répression-contrôle de gouvernements similaires? Quelles étaient les spécificités de l'histoire roumaine?

S.D. – Il est bien connu que la Securitate et les services similaires dans les autres pays communistes (par exemple la STASI en Allemagne de l'Est), suivaient le modèle du KGB soviétique (et de ses prédécesseurs). La spécificité roumaine consistait dans le fait que le chef de l'État, Nicolae Ceaușescu, avait pris fait et cause dans les activités des services secrets. Il avait même décidé que les activités d'espionnage coordonnées par la DIE (Direction des renseignements extérieurs) lui soient directement subordonnées. Par voie de conséquence, la Securitate était devenue la principale force politique du régime, surpassant les organes du gouvernement et du Parti communiste. Pascal disait que « *la justice sans la force est impuissante, la force sans la justice est tyrannique* ». Cela résume bien la situation en Roumanie, où un dictateur détenait le pouvoir absolu à travers cette force de répression qu'était la Securitate.

G.S. – Je me demande en quoi l'affaire Dumitrescu est spécifique à la Roumanie...

S.D. – Si l'on s'en tient à l'aspect général des violations de l'indépendance des fonctionnaires internationaux par des régimes totalitaires, il n'y a rien d'original dans mon histoire. J'ai cité d'ailleurs dans le chapitre 14 les cas de fonctionnaires internationaux polonais et est-allemand qui furent victimes d'actions répressives de la part des autorités de leur pays. La spécificité de mon cas consiste dans le fait que le dictateur Ceaușescu s'était directement impliqué dans le conflit avec l'UNESCO en en faisant une affaire de prestige

personnel. Dans cette autocratie personnelle qu'était la Roumanie, il était impossible d'aboutir à une solution sans l'aval du chef de l'État. Ceaușescu ne céda qu'au moment où la réaction internationale commença à nuire gravement à l'image de la Roumanie, image avec laquelle il s'identifiait.

G.S. – J'ai remarqué qu'au cours des filatures, les agents de la Securitate ne prenaient même pas le soin de passer inaperçus (je pense ici à l'anecdote de la dame au chapeau vert) : œuvraient-ils uniquement dans un but dissuasif ? Quel était leur rôle essentiel en tant qu'*appareil de régime* ?

S.D. – Je crois que la filature et les agents qui s'en chargeaient avaient un double objectif : savoir à tout moment ce que je faisais et me dissuader d'entreprendre des actions risquées, comme, par exemple, aller chercher refuge dans une ambassade. Le meilleur exemple fut l'incident à l'Ambassade chinoise. Mais, le problème de la Securitate dans mon cas est que, se sachant toute puissante, elle n'essaya de s'adapter ni à mon caractère, ni à mon statut particulier. Ils s'organisaient (je pus le voir dans mes dossiers d'archives), selon leurs habitudes, sans tenir compte des particularités du cas qu'ils traitaient. Dans le cas précis de la filature visible, au lieu de nous faire peur, cela nous a permis de connaître leurs préoccupations et d'en tenir compte. Ce qui est encore plus curieux c'est que nous ne nous privions pas de nous moquer de l'inefficacité de la surveillance, sans que cela puisse avoir le moindre effet d'adaptation de la part des agents. Car en effet, ils travaillaient d'une manière totalement automatique. Leur fort sentiment de toute puissance se traduisait par une attitude primaire et un manque total d'adaptation. Je me souviens, par exemple, qu'un jour, ma femme et moi nous nous promenions le long de la Chaussée Kisseleff, tout près de chez nous. Deux agents nous avaient suivis depuis le début de la balade. Ils gardaient une certaine distance. Alors, nous avons décidé de nous amuser un peu et nous avons vite tourné dans une rue perpendiculaire et sommes ainsi sortis de leur champ visuel. Nous nous sommes arrêtés et les avons vus tous les deux courir pour nous retrouver. Nous nous sommes amusés. Les deux agents ont ralenti et ont dû s'éloigner « dignement ». Nous avons pu continuer notre balade sans notre « suite » (du moins, momentanément).

G.S. – Est-il possible que le système répressif ait à la fois une certaine efficacité et soit si peu professionnel, comme le montra « l'affaire » ? Ou bien sa fonction était-elle de mettre en œuvre mécaniquement l'autoritarisme du dictateur, sans la fine stratégie qui aurait été nécessaire pour répondre efficacement aux situations *sui generis* qui pouvaient mettre en péril cet autoritarisme ?

S.D. – Le système fut dépassé par le caractère inédit de « l'affaire ». La réaction ferme du Directeur général de l'UNESCO et l'isolement de la Roumanie dans le cadre des structures unesquiennes (surtout au Conseil exécutif) furent une surprise pour ses gardiens. Bien évidemment, ma résistance face aux actions répressives du régime et le soutien inconditionnel de mes proches a aussi laissé mes surveillants perplexes. Dès lors, les services secrets, troublés et incapables de s'adapter, ont essayé en hâte de trouver toutes sortes de détails sur mon passé et sur ce qu'ils imaginaient être mon entourage, mais ils ne se sont plus donné le temps de vérifier la véracité des renseignements recueillis.

G.S. – Par exemple, le fait de pouvoir refuser, sans représailles l'installation de micros, comme dans le cas de ton voisin, m'a beaucoup interpellé. Est-ce l'expression d'un appareil répressif incohérent et autrement dangereux ? Ou, bien, d'une « violence légitime » symbolique ?

S.D. – En effet, en règle générale, le système était soucieux de garder certaines apparences de « démocratie », au moins vis-à-vis des personnes étrangères à l'affaire. Ainsi, personne n'aurait pu obliger le Docteur Eugen Goldberger à faire installer des moyens d'écoute dans son appartement. Eugen Goldberger était un Juif hongrois de Transylvanie et avait beaucoup de famille très proche émigrée en Israël. Il n'était pas membre du Parti communiste et il n'était pas trop bien vu par les autorités. Il était très lucide au sujet de la situation. Il aimait beaucoup ma fille et ne voulait pas nous faire du mal. Il refusa et rien de grave ne lui est arriva par la suite à cause de cela. Étant donné que le Docteur eut le courage de refuser, la question fut close. D'autres auraient pu avoir peur de refuser par simple précaution. Vis-à-vis de moi, les autorités étaient plus menaçantes et plus arbitraires. Rappelle-toi l'affirmation du Secrétaire du Parti communiste chargé des problèmes de sécurité, Ion Stănescu, qui m'avait dit : « *la loi ne s'applique pas à vous !* ».

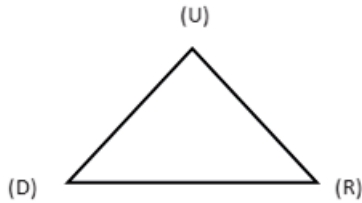
G.S. – C'est sans doute une des rares fois où l'affaire s'est bien terminée. Pourquoi? Quelle est ton analyse?

S.D. – Je voudrais citer encore une fois l'article du Professeur Allain Pellet⁴⁴² qui considérait que l'affaire fut « *exemplaire par la réaction courageuse de l'UNESCO, de l'Association du personnel, de la FICSA et du fonctionnaire lui-même* ». Dès le début, le mérite principal revient au Directeur général, Amadou Mahtar M'Bow, qui a compris les dessous de ma demande de « démission » et l'a rejetée. C'est toujours lui qui a su rallier les membres du Conseil exécutif à sa position. L'action de l'Association du personnel (STA) et de la Fédération des associations des fonctionnaires internationaux (FICSA) eut également une grande importance, tout comme la réaction des médias. Certainement, mon combat personnel compta beaucoup pour assurer une issue heureuse à l'affaire. De leur côté, les autorités roumaines, suivant l'intransigeance de Ceaușescu, après avoir refusé de négocier avec l'UNESCO, ont choisi d'attaquer personnellement Monsieur M'Bow en octobre 1977, ce qui a incité le Conseil exécutif à faire bloc autour du Directeur général. De cette manière, la Roumanie s'est retrouvée dans une situation de totale isolation sur le plan international. La résistance et la solidarité d'un côté, face à l'absurde de l'autre, ont abouti à la fin heureuse dont tu parles.

G.S. – En effet, de multiples acteurs et de fortes personnalités furent en jeu. Comment dessinerais-tu l'architecture de cette complexe imbrication?

S.D. – Si tu veux, dans « l'affaire Dumitrescu », le conflit résultant de la violation de la part de la Roumanie de ses engagements internationaux, peut être schématisé de la façon suivante. Il y avait trois acteurs principaux dans ce conflit: l'UNESCO (U), Dumitrescu (D) et l'État roumain (R). Leurs interactions sont représentées par le triangle DUR:

⁴⁴² Alain PELLET, « À propos de l'affaire Dumitrescu à l'UNESCO. Note sur l'indépendance des fonctionnaires internationaux », *Journal du droit international*, 1979, p. 570 - 588.



Le long de chaque côté: (U) défend (D) et fait pression sur (R) en invoquant le droit international et en se basant sur le soutien des États membres (Conseil exécutif); (R) rejette l'intervention de (U), considérant que ses prérogatives envers un de ses citoyens prévalent sur des accords internationaux; (R) utilise différents moyens de pression pour forcer (D) à renier sa qualité de fonctionnaire international; (D) résiste aux pressions de (R) en s'appuyant sur son statut international et réaffirme sa loyauté envers (U). Malgré les fortes tensions existant entre différents acteurs (le long des côtés UR et DR), le système était stable tant que les trois sommets ne changeaient pas leur position. Si (D) avait cédé, il aurait été à la merci de (R) (autorités roumaines) et (U) aurait dû, à la longue, se résigner à accepter le fait accompli (c'est ce qui se passera quelques années plus tard dans l'affaire Stulz). Si (U) avait cédé, elle aurait pu – tout au plus – espérer obtenir un traitement plus clément envers (D) de la part de (R), ce que le Président du Conseil exécutif, Leonard Martin, avait demandé à Ceaușescu en 1977, mais l'affaire aurait été classée. En mai 1978, c'est le sommet (R) qui a cédé et «l'affaire Dumitrescu» trouva une issue heureuse.

G.S. – Au moment de la réunion d'exclusion du Parti communiste certains se sont posé la question de savoir si tu te considérais toi-même comme membre du Parti, citoyen de la République socialiste de Roumanie ou fonctionnaire de l'UNESCO? Je la repose...

S.D. – J'avais à la fois ces trois qualités, qui n'auraient jamais dû empiéter l'une sur l'autre. Pourtant, la qualité de fonctionnaire international prévoyait expressément l'indépendance par rapport à des instructions venant de la part des autorités nationales. Je me considérais donc d'abord fonctionnaire international.

G.S. – Que penses-tu des différences entre les deux systèmes politiques qui t'ont finalement empoisonné l'existence aussi bien en Roumanie qu'en France. Par exemple, pour le cas Liviu Bota, les autorités françaises se sont fortement agitées, tandis que pour toi, elles ont eu un mépris difficile à comprendre à première vue. La France s'en lavait-elle les mains, espérant que l'UNESCO agisse, ou espérait-elle ne pas vexer le dictateur roumain ?

S.D. – On ne peut pas comparer les systèmes politiques roumain et français dans les années 1970. Mais, le manque d'intérêt de la part des autorités françaises pour mon cas durant « l'affaire » est en effet difficile à comprendre, surtout si – comme tu le soulignes –, on compare leur attitude pendant mon affaire à leur fermeté, dix ans plus tard, au sujet du cas Liviu Bota, mon compatriote qui travaillait en Suisse (aux Nations Unies, à Genève). Le changement des motivations de la politique étrangère de la France par rapport à la Roumanie entre 1976 (sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing) et 1986 (sous la présidence de François Mitterrand), pourrait faire partie des explications. En effet, lors du déclenchement de « l'affaire Dumitrescu », en France – tout comme dans d'autres pays occidentaux –, on misait beaucoup sur l'indépendance (plus ou moins réelle), de la Roumanie par rapport au bloc soviétique, et on était tenté de passer sous silence les abus du régime dictatorial de Ceaușescu. Par contre, vers la fin des années 1980, ce régime ne jouissait plus que d'un très faible crédit. Cependant, les différences de traitement des deux affaires ne peuvent être dues uniquement à des considérations diplomatiques. Moi et les miens avons été choqués d'apprendre que ma lettre, adressée à une responsable du ministère des Affaires étrangères, déposée (dans une enveloppe ouverte) à l'Ambassade française de Bucarest, en prenant de très gros risques, n'avait jamais été délivrée à sa destinataire. Ceci aurait pu avoir des conséquences extrêmement graves pour notre avenir, voire pour nos vies. Par cette lettre, je demandais l'aide du Directeur général, donc la France ne pouvait « s'en laver les mains », comme tu dis, en attendant que l'UNESCO agisse. Aurait-elle craint de nuire à ses relations avec le dictateur roumain en m'aidant ? Il faut savoir que de nombreux dissidents roumains furent accueillis en France à la même époque (je pense en premier lieu à Paul Goma⁴⁴³,

⁴⁴³ Paul Goma est un écrivain d'origine roumaine, né en 1935. Au printemps

le plus ébèle d'entre eux). L'exil roumain à Paris était fortement actif et recevait le soutien et la protection des autorités françaises. Ce type de traitement à mon égard implique que mon dossier personnel contenait des informations (ou plutôt des désinformations), sur mes agissements durant mon séjour en France. En réalité, pendant ce séjour, et jusqu'au moment où j'ai demandé la naturalisation, je n'ai aucunement pu nuire aux intérêts de la France, car je n'ai rien fait d'autre que d'accomplir mes tâches de fonctionnaire de l'UNESCO. Il y a donc des éléments que je ne connais pas. Si tu veux, c'est surtout là que le problème est choquant. Victime de mesures répressives de la part des autorités d'un pays totalitaire durant une longue période où je me trouvais devant un mur de silence, je fus obligé de vivre une situation similaire en étant confronté à l'opacité manifestée par les représentants d'une administration nationale d'un pays démocratique, le « pays des droits de l'Homme »... Le paradoxe de la situation est que les persécutions des autorités roumaines étaient principalement dues au soupçon que j'avais l'intention de rester en France après la fin de mon contrat avec l'UNESCO. Mais les autorités françaises ne voulaient pas de moi pour une mystérieuse raison.

G.S. – Te souviens-tu d'autres expressions de mépris ou de discrimination dont toi ou ta famille auraient été victimes en France ?

S.D. – Je parle en détail des vexations que j'ai connues durant les contrôles à la frontière française. Mais, ma fille aussi a eu des problèmes similaires. J'ai mentionné le fait que ma mère n'a pas pu bénéficier des aides pourtant accordées à tous les réfugiés... Le problème le plus difficile pour nous fut de trouver un travail pour ma fille. Partout où elle se présentait, elle recevait une fin de non recevoir, avant même qu'on sache ce dont elle était capable et quels étaient ses diplômes. Heureusement, elle fut très courageuse et accepta toutes les possibilités qui se présentèrent à elle. Mais, qui peut prouver qu'il y avait véritablement une volonté de l'empêcher de faire sa vie ?

1977, Goma avait envoyé une lettre ouverte au gouvernement roumain à radio Free Europe, lettre qui fut lue et entendue par beaucoup de Roumains. Après de graves atteintes à sa liberté, les autorités roumaines – afin d'éviter le scandale –, lui retirèrent la nationalité roumaine et le laissèrent partir en France avec son épouse et son fils en novembre de la même année.

G.S. – Quelle fut ton attitude face à ces vexations ?

S.D. – Au début, nous prenions tout cela pour des difficultés inhérentes à la vie. Petit à petit, nous avons commencé à comprendre que nous n'étions pas des citoyens ordinaires. D'abord surpris, nous avons été assez choqués et blessés. Nous avons espéré recevoir des explications, savoir ce qu'on nous reprochait afin que nous puissions nous défendre. Le plus douloureux fut de voir que personne n'avait l'intention de nous dire de quoi nous étions soupçonnés.

G.S. – Comment expliques-tu cette attitude ?

S.D. – Pour moi, il ne fait aucun doute qu'à l'origine, il y avait un désir de vengeance de la part des services secrets roumains, avec ou sans l'aval de Ceaușescu. La même chose s'applique à la tentative d'attentat contre moi sur le vol Nairobi–Paris en 1986. En revanche, il m'est plus difficile de savoir pourquoi les autorités françaises s'étaient prêtées à de tels agissements. Y avait-il une taupe roumaine dans les services français ? C'est possible. La variante la plus probable est qu'il y eut une action de désinformation menée par des agents roumains, que les services français compétents n'ont pas été capables de déceler, malgré mes demandes répétées et malgré les diverses interventions en ma faveur. À ce sujet, je te rappelle qu'il y a eu une résistance acerbe des services impliqués, même après l'intervention du Président François Mitterrand en faveur de ma naturalisation.

G.S. – Les formations sociales du monde contemporain sont en pleine transformation. Penses-tu que le communisme est définitivement démantelé ? Sommes-nous condamnés à une démocratie libérale captive du capitalisme ? D'après ton expérience, que faire afin de continuer le travail pour matérialiser des valeurs comme la justice sociale, la démocratie ou la liberté aujourd'hui ?

S.D. – Le communisme en tant que doctrine économique et option sociale est en net recul, du moins en Europe. Sur ce continent, il existe encore des partis communistes (voir la Russie ou la Moldavie), mais ils sont clairement minoritaires. Mais dire que le communisme est définitivement démantelé, c'est aller trop loin. L'exemple le plus éloquent est la Chine, pays ayant une population de plus 1,3 milliards d'habitants et qui est la deuxième puissance économique

du monde. Le Parti communiste y gouverne d'une façon autoritaire et cela malgré de timides signes de démocratisation de la société. Le capitalisme a aussi évolué vers des relations sociales moins tendues. Pourtant, comme Thomas Piketty⁴⁴⁴ le montre dans son livre devenu célèbre, *Le capital au XXIe siècle*, les inégalités sociales ont tendance à s'accroître. Évidemment, ces sujets dépassent le cadre de mon livre.

G.S. – Avant de conclure, prenons l'affaire sous un autre angle. Quels furent pour toi les moments les plus difficiles, du point de vue des sentiments et des émotions, les moments de grand espoir et ceux de terrible sensation de déroute ?

S.D. – Sans doute, le moment du plus grand espoir vint le jour où les autorités roumaines laissèrent partir ma fille. Anca était la personne la plus vulnérable parmi nous. Elle était majeure depuis plusieurs années et, par conséquent, elle n'était plus protégée par les immunités découlant de ma qualité de fonctionnaire international. Parallèlement, on m'avait menacé d'être envoyé faire des travaux forcés sur un chantier dans la Vallée du Corbeau. Finalement, les autorités n'ont pas osé le faire. Mais comment ma femme et moi-même aurions pu supporter qu'Anca soit envoyée dans cet endroit ? Anca raconte qu'au moment de son départ, elle ne croyait pas du tout qu'elle allait à Paris. Je croyais dans les « bonnes intentions » des autorités, même si nous n'avions pas exclu la possibilité d'une manœuvre malveillante. Elles essayaient à calmer le jeu et n'avaient nullement envie de créer un nouvel incident. Avec le retour d'Anca à Paris, nous nous sentions, ma femme et moi-même, rassurés et prêts à affronter tout autre événement, y compris notre sacrifice suprême, c'est-à-dire le « plan de la dernière chance » que j'ai décrit. Par rapport à l'excitation due au départ de notre fille, notre propre retour à Paris se passa plus en douceur, comme un aboutissement naturel de l'évolution de l'affaire.

G.S.– Et le moment de plus grande déroute ?

S.D. – Je crois que le moment le plus difficile fut celui de mon départ à Zimnicea, le 31 mars 1977, pour effectuer le stage militaire.

⁴⁴⁴ Thomas PIKETTY, *Le Capital au XXIe siècle*, Paris, 2013.

Comme je le raconte dans le livre, j'étais malade, je n'avais pas mangé depuis deux jours et je tenais à peine sur mes jambes. Arrivé au campement militaire, j'ai constaté les conditions misérables de vie qui m'y attendaient. Pas de siège pour m'asseoir, pas de nourriture adéquate pour mon état de santé, obligé de dormir dans un baraquement avec une vingtaine d'autres personnes, etc. À ce moment-là, je me suis demandé si je pourrais tenir le coup. Heureusement, mon organisme a résisté à cette épreuve et je pus continuer mon combat contre la machine oppressive de Ceaușescu.

G.S. – Tu décris la première soirée après avoir été informé de la décision des autorités roumaines de « mettre fin à ton engagement à l'UNESCO » et de ne plus te permettre de quitter le pays. Tu as dit à ta fille : « *Je te promets solennellement que je te sortirai d'ici* ». Comment pouvais-tu en être si sûr ?

S.D. – J'ai pris cet engagement pour encourager Anca, en exprimant ma détermination de faire tout mon possible pour faire reculer les autorités roumaines. J'avais décidé de trouver un moyen pour avertir le Directeur général et j'espérais qu'il n'accepterait pas le diktat du gouvernement roumain. Je savais que « faire tout mon possible » n'était pas suffisant et je ne pouvais être sûr que l'affaire trouverait une issue favorable. Lipatti avait essayé de me convaincre qu'il était impensable que je puisse tenir tête au chef de l'État. Cependant, même dans les situations les plus difficiles, je n'ai jamais perdu l'espoir. Je m'étais engagé et j'étais décidé à aller jusqu'au bout dans une lutte pour ma liberté, voire même pour ma survie... C'est ainsi que j'ai gagné, et que j'ai respecté la promesse faite à ma fille.

G.S. – D'où tiens-tu la grande force qui t'a permis de persévérer tout au long de cette terrible épreuve ?

S.D. – Cette force, je la tiens de mon père, Florian Dumitrescu, exemple de dignité et de courage. Il nous avait inculqué, à mon frère et à moi, le sens de l'honneur et l'obligation de la défendre coûte que coûte. Cette force, s'est forgée aussi à travers ma propre expérience, car – comme je le mentionne au premier chapitre –, il mefut donné, dès ma jeunesse, d'être persécuté pour mes opinions et j'ai appris à rester « fidèle à moi-même » et à lutter pour mes droits.